

Bruxelles, le 21 octobre 2014
(OR. en)

14200/14

ENV 827
ECOFIN 907
SOC 682
COMPET 567
EDUC 304
ENER 428
FISC 153
IND 289
CONSOM 202
STATIS 106

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	13802/14 ENV 796 ECOFIN 868 SOC 661 COMPET 547 EDUC 294 ENER 417 FISC 147 IND 270 CONSOM 186 STATIS 99
Objet:	"Verdir" le Semestre européen et la stratégie Europe 2020 - examen à mi-parcours - Projet de conclusions du Conseil

I. INTRODUCTION

1. Le 17 septembre 2014, la présidence a présenté au groupe "Environnement" le projet de conclusions du Conseil intitulé ""Verdir" le Semestre européen et la stratégie Europe 2020 - Examen à mi-parcours".
2. Le groupe a examiné le projet de conclusions le 17 septembre ainsi que les 2 et 8 octobre et s'est mis d'accord sur de nombreux éléments du texte.

3. Le Comité des représentants permanents a examiné le texte le 17 octobre et a marqué son accord concernant un nombre limité de modifications (indiquées en gras) apportées au texte figurant en annexe, tout en indiquant que les questions encore en suspens seraient transmises au Conseil pour examen.

II. QUESTIONS EN SUSPENS

4. La principale question restant en suspens concerne essentiellement la mention des objectifs dans le texte (points 4 a), 4 b) et 5 a), qui sont étroitement liés).

À propos de ces points, quelques délégations ont formulé une réserve sur le fait de mentionner un éventuel objectif indicatif et non contraignant, alors que d'autres ont demandé la suppression ou l'atténuation du lien établi entre cet objectif et la stratégie Europe 2020 dans un ou plusieurs desdits points. D'autres délégations encore peuvent accepter le texte en l'état et s'opposent à ce qu'il soit davantage affaibli.

En outre, deux délégations ont formulé une réserve sur le point 5 b) concernant le Semestre européen et deux délégations en ont émis une sur le point 5 g) concernant le rôle des ministres de l'environnement.

III. CONCLUSION

5. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à examiner le projet de conclusions figurant en annexe en vue de procéder à leur adoption le 28 octobre 2014.

**"Verdir" le Semestre européen et la stratégie Europe 2020 - Examen à mi-parcours
- Projet de conclusions du Conseil -**

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPPELANT:

- la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, adoptée par le Conseil européen le 17 juin 2010, qui décrit une vision de l'économie de l'Europe pour le XXI^e siècle plus durable et plus compétitive;
- les conclusions du Conseil européen de mars 2012¹;
- les conclusions du Conseil européen de juin 2014²;
- la décision du Parlement européen et du Conseil relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 intitulé "Bien vivre, dans les limites de notre planète" (7^e PAE)³, dans laquelle l'UE et ses États membres sont invités à intégrer dans le Semestre européen les considérations relatives à l'environnement et au climat, à assurer le suivi de la mise en œuvre des éléments pertinents du 7^e PAE dans ce contexte et à évaluer l'opportunité d'intégrer un indicateur et un objectif clé dans ce processus;

¹ EUCO 4/2/12 REV 2.

² EUCO 79/14.

³ JO L 354 du 28 décembre 2013, p. 171.

- les conclusions du Conseil portant sur les questions suivantes:
 - = Pour une gestion durable des matières et des modes de production et de consommation durables: une contribution essentielle à l'utilisation efficace des ressources en Europe⁴
 - = Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources⁵
 - = Suivi de Rio+20: "*Programme général pour l'après-2015*"⁶;
 - les résultats des discussions relatives à l'examen annuel 2014 de la croissance par la Commission et à la mise en œuvre du Semestre européen⁷, ainsi que les enseignements tirés de l'exercice 2013 et la marche à suivre⁸;
 - la réunion informelle des ministres de l'environnement et la réunion informelle conjointe des ministres du travail et de l'environnement, qui se sont tenues à Milan les 16 et 17 juillet 2014;
1. SALUE les récentes communications de la Commission:
- = "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive"⁹, qui lance l'examen à mi-parcours de la stratégie, et où la Commission voit dans les pressions sur les ressources et les préoccupations environnementales une tendance pesant lourdement à long terme sur la croissance.
 - = "Vers une économie circulaire: programme "zéro déchet" pour l'Europe"¹⁰.

⁴ Conclusions du Conseil (Environnement) du 20 décembre 2010 (17495/10).

⁵ Conclusions du Conseil (Environnement) du 19 décembre 2011 (18346/11).

⁶ Conclusions du Conseil des affaires générales du 25 juin 2013 (11559/13).

⁷ 6684/14 du 11 mars 2014.

⁸ 14618/13 du 16 octobre 2013.

⁹ 6713/14 du 7 mars 2014.

¹⁰ 11592/14 du 4 juillet 2014.

- = les communications connexes de la Commission sur les bâtiments durables¹¹, l'emploi vert¹², le plan d'action vert pour les PME¹³ et la mise en place du marché unique des produits verts: faciliter l'amélioration de l'information relative à la performance environnementale des produits et des organisations¹⁴.
- = "Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030"¹⁵.

2. POSE LES CONSTATS suivants:

- a) La gestion durable, la conservation durable et l'utilisation durable des ressources naturelles constituent l'un des grands objectifs du développement durable, et ils sont au cœur des débats internationaux sur le suivi de Rio+20 et les objectifs de développement durable (ODD).
- b) Le système économique est largement tributaire de la disponibilité des ressources naturelles, qui sont limitées et sont souvent loin d'être utilisées d'une manière durable. Le verdissement de l'économie contribue à la prospérité à long terme, et les coûts que cela génère à court terme seront probablement compensés par les nombreux bénéfices que l'on devrait pouvoir en tirer en termes de gain de compétitivité, d'emplois, d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en ressources, y compris pour ce qui est de l'énergie et des matières premières, d'inclusivité, de santé et de bien-être. Il devient donc essentiel, pour assurer notre compétitivité future et une croissance durable et inclusive sur le long terme, d'évoluer vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources: il s'agira d'extraire et d'utiliser les ressources naturelles d'une manière plus efficace et plus durable, d'éviter de gaspiller des produits précieux, de consommer moins d'énergie, de produire moins de déchets et de réinjecter dans l'économie une plus grande part des déchets produits en prenant les dispositions nécessaires pour qu'ils soient réutilisés et recyclés.

¹¹ 11609/14 du 4 juillet 2014.

¹² 11572/14 du 4 juillet 2014.

¹³ 11616/14 du 2 juillet 2014.

¹⁴ 8310/13 du 10 avril 2013.

¹⁵ 5644/14 du 24 janvier 2014.

- c) Même si elles peuvent varier d'un État membre à l'autre, les perspectives de création d'emplois dans le secteur des biens et services environnementaux sont loin d'être négligeables, même en temps de crise économique. Dans l'UE, le nombre d'emplois dans ce secteur est passé de 3 à 4,2 millions entre 2002 et 2011 et a augmenté de 20 % pendant la récession (2007-2011)¹⁶.

Les éco-industries ne représentent toutefois qu'une partie de la croissance et de l'emploi verts. Dans le reste de l'économie, poursuivre la transition vers des modes de production durables et économes en ressources peut permettre aux entreprises de gagner en compétitivité, de faire des économies, d'augmenter leurs débouchés et de créer de nouveaux emplois.

- d) La transition vers une économie circulaire, sobre en carbone et résiliente au changement climatique et vers des modes de consommation et de production durables créera dans le monde des débouchés qui bénéficieront à la compétitivité et à l'emploi dans l'Union. Il est impératif d'identifier et de développer des compétences et des stratégies "vertes" bien pensées pour que la croissance verte permette de créer davantage d'emplois. Pour réussir le processus de transition vers une économie plus verte, il faudra aussi que l'on anticipe les compétences qui seront nécessaires et que les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats et les ONG interviennent de manière ciblée pour que les travailleurs puissent, au besoin, s'adapter et se perfectionner. Il faudrait ce faisant tenir compte des incidences que les créations et les pertes d'emploi auront sur le marché du travail et anticiper les ajustements structurels afin d'éviter les inégalités sociales tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.
- e) La sensibilisation de la population et la manière dont les citoyens voient les choses et se mobilisent sont déterminantes pour que la transition vers une économie circulaire et sobre en carbone réussisse. Il convient de consacrer l'attention et les moyens nécessaires à des actions d'éducation et d'information afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables et de montrer l'intérêt de passer à une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources. Les partenaires sociaux et la société civile peuvent jouer un rôle important pour forger l'adhésion de tous et orienter les choix des entreprises et des consommateurs.

¹⁶ 11572/14 du 4 juillet 2014.

3. ESTIME que:

- a) Les politiques environnementales sont importantes pour résoudre les problèmes auxquels est actuellement confrontée la gouvernance économique de l'Union. Il convient dès lors de **réaffirmer avec conviction** la dimension environnementale de la stratégie Europe 2020, en particulier en intégrant [...] le potentiel de croissance verte et de création d'emplois verts que représente l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en renforçant les synergies entre les différents volets de la stratégie Europe 2020.
- b) L'UE et ses États membres devraient travailler ensemble pour libérer les investissements dans les solutions d'économie circulaire et agir pour que se mettent en place les conditions qui permettront de combler les principales failles du marché et de la gouvernance, y compris en créant des partenariats public-privé, en utilisant pleinement les Fonds structurels et d'investissement européens et les instruments financiers actuels et innovants, en mobilisant et en attirant des capitaux privés lorsque cela est possible. Ils devraient également travailler avec les entreprises, les consommateurs, les partenaires sociaux, les institutions et les acteurs de l'enseignement, de la recherche et de la formation pour concevoir des stratégies et bonnes pratiques, les diffuser et les faire adopter plus largement à tous les stades du cycle de production et de consommation.
- c) Le Semestre européen, qui prend la forme d'un dialogue permanent entre la Commission et les États membres permettant de surveiller la gouvernance économique et la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, est un processus déterminant susceptible de faire advenir les changements structurels nécessaires et de développer des alliances gagnant-gagnant pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte.

- d) Divers instruments pourraient être utilisés pour faciliter la transition vers une économie plus durable, sobre en carbone et efficace dans l'utilisation des ressources. Déplacer la fiscalité du travail vers la pollution, la consommation d'énergie et l'utilisation de ressources, d'une manière qui soit neutre au plan budgétaire, peut être un outil intéressant pour favoriser la création d'emplois et le verdissement de l'économie. Des instruments essentiels pourraient par ailleurs être renforcés, dont: l'application du principe du pollueur-payeur, les marchés publics écologiques, l'écoconception et l'éco-innovation, l'information environnementale sur les produits, les synergies entre capital naturel et capital culturel pour développer des politiques sectorielles qui intègrent les écosystèmes et leurs services, le soutien aux processus efficaces dans l'utilisation des ressources, en particulier dans les PME, les responsabilités sociales des entreprises, le développement d'infrastructures vertes et l'élimination progressive des subventions dommageables pour l'environnement.

4. SOULIGNE ce qui suit:

- a) Fixer, au niveau de l'UE, un objectif indicatif en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources pourrait permettre de rassembler tous les éléments de l'économie circulaire et d'accroître les efforts en vue d'atteindre en même temps les objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Cet objectif non contraignant résultant de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 assurerait le lien particulièrement nécessaire entre les mesures relevant des politiques économiques et celles qui visent à résoudre la problématique des ressources naturelles.
- b) Un objectif non contraignant pour l'efficacité dans l'utilisation des ressources, fixé au niveau de l'UE, inciterait à agir au niveau national, tout en laissant à chaque État membre la totale liberté de privilégier les actions et domaines où les améliorations seraient les plus bénéfiques, compte tenu des différentes situations, capacités et priorités nationales.

- c) Sur la base du travail déjà accompli dans le contexte des comptes économiques européens de l'environnement¹⁷ et compte tenu du travail effectué par Eurostat pour élaborer un tableau de bord sur l'utilisation efficace des ressources [...], il faut encore perfectionner et mettre en œuvre ces outils de suivi et d'information. Il est essentiel de veiller à ce que le travail qui sera effectué sur les indicateurs reflète correctement les progrès accomplis dans l'utilisation efficace des ressources et tienne bien compte des différences structurelles entre les économies des États membres et des autres spécificités nationales, **ainsi que de la rareté des ressources et de leur caractère renouvelable et recyclable**. Jusqu'ici, la "productivité des ressources", mesurée par le PIB rapporté à la consommation de matières premières (CMP)¹⁸, a été retenue par la Commission comme un indicateur global susceptible¹⁹ de mesurer les progrès globaux dans l'utilisation efficace des ressources. Afin de donner une bonne représentation des incidences environnementales et de suivre les transformations dans les secteurs clés, un indicateur global d'utilisation efficace des ressources devra être complété par des macro-indicateurs sur les matériaux, l'eau, les terres et le carbone et accompagné d'une série d'indicateurs thématiques.
- d) Selon de récentes analyses de la Commission²⁰, la productivité des ressources a augmenté de 20 % dans l'UE entre 2000 et 2011 et, si ce taux était maintenu, elle augmenterait à nouveau de 30 % d'ici à 2030, ce qui pourrait entraîner la création de plus de deux millions d'emplois supplémentaires et une hausse du PIB de 1 %, soit plus que dans un scénario de continuité.

5. SOULIGNE LA NÉCESSITÉ de "verdir" encore le Semestre européen et la stratégie Europe 2020:

- a) en ajoutant dans la stratégie Europe 2020 un objectif indicatif, non contraignant en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources;

¹⁷ Règlement 538/2014 modifiant le règlement 691/2011.

¹⁸ COM(2014) 398 et SWD(2014) 211.

¹⁹ Selon la Commission, si les données sur la CMP ne sont pas encore disponibles pour tous les États membres de l'UE, l'indicateur de consommation intérieure de matières (CIM), pourrait dans l'intervalle offrir une solution de rechange.

²⁰ COM(2014) 398, 11592/14 du 4 juillet 2014.

- b) en encourageant l'intégration des principes d'économie circulaire et du potentiel d'emplois verts dans le cycle annuel de coordination des politiques économiques, si possible dès 2015. Il faudrait en particulier prendre correctement en considération l'économie circulaire et l'efficacité dans l'utilisation des ressources et ce qu'elles peuvent apporter en termes de gain de croissance et de gisement d'emplois lors de la préparation et de la mise en œuvre de l'examen annuel de la croissance, des recommandations par pays **et, sur une base volontaire, des programmes nationaux de réforme;**
- c) en faisant figurer de manière plus structurée et plus régulière des données sur les compétences, les emplois et la croissance "verts" dans le cadre du rapport conjoint sur l'emploi annexé à l'examen annuel de la croissance. Ces informations seraient particulièrement importantes pour étayer des stratégies vertes dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et du Semestre européen;
- d) en affinant la définition des emplois verts, ce qui revêt une importance déterminante pour éviter que l'on ne tienne compte que des seuls "secteurs verts". À cet égard, il convient d'appliquer pleinement le règlement (UE) n° 538/2014, qui représente une étape très importante en vue d'établir un système sérieux et fiable de suivi des emplois verts dans l'UE. Afin de créer une méthode de mesure plus large basée sur un cadre conceptuel et méthodologique plus détaillé et plus cohérent, la Commission devrait aider les États membres à s'acheminer vers une définition plus large des emplois verts, qui englobe les trois dimensions principales des industries et services verts que sont les procédés, la technologie et les activités professionnelles;
- e) grâce à la mise au point, par Eurostat, en étroite coopération avec les offices statistiques nationaux, d'un cadre de mesure plus précis, y compris une méthode généralement reconnue destinée à mesurer plus précisément les progrès accomplis dans l'utilisation efficace des ressources au niveau national. Ce cadre devrait être élaboré en exploitant pleinement les sources statistiques existantes et en optimisant leur utilisation;

- f) en demandant à la Commission d'intensifier, en étroite concertation avec les États membres, les travaux de mise au point d'un système d'évaluation des **ressources naturelles, ainsi que de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle fournit** - le capital naturel **de l'UE** - [...] conformément aux orientations du 7^e PAE, dans le but de mettre au point des indicateurs, notamment pour assurer un suivi des progrès économiques, et de contribuer à la mise en place d'une comptabilité "verte";
- g) en améliorant le processus de gouvernance de la stratégie Europe 2020, ce qui passe par un renforcement du rôle des ministres de l'environnement dans le Semestre européen, afin de progresser vers une articulation équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et conformément aux principes du traité UE.
-